La Page des Communiqués

Communiqués de l'Association des Maires du Finistère

■ COMMUNICATION du Réseau AMF sur la GRIPPE A

- La cellule interministérielle de crise réunie le 1er juillet 2009 a formulé des **recommandations pour les accueils collectifs de mineurs en France avec ou sans hébergement.**
Ces recommandations permettront aux maires de connaître les actions à engager en cas de grippe A dans un des centres d'accueil de mineurs de leur commune et de mieux répondre aux demandes des parents. Elles sont téléchargeables au format PDF sur le site de l'AMF, de même que le communiqué de presse diffusé par le Haut commissariat à la jeunesse à ce sujet :
http://www.amf.asso.fr/documents/document.asp?REF_SPA=01&ID_DOC=8542&ref_arbo=245#

- Rappel AMF 29 : importance du **recensement des personnes âgées ou handicapées,** obligatoire pour le maire dans le cadre du plan canicule, mais qui trouvera aussi toute son utilité en cas de pandémie grippale.
Ce registre nominatif (inscription volontaire) a pour finalité exclusive de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes âgées ou handicapées en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Consultez la note de l'AMF sur les missions du maire dans ce cadre, le mode d'emploi du recensement sous forme de questions-réponses, les formulaires d'inscription sur le registre :
http://www.amf.asso.fr/documents/document.asp?REF_SPA=01&ID_DOC=6861&ref_arbo=69

- Pour mémoire, rappel des informations interministérielles sur l'action des maires dans la gestion d'une crise sanitaire majeure de type "pandémie grippale" :
Pour guider l'action des élus locaux en situation de crise pandémique, une circulaire conjointe du ministère de l'intérieur et de la santé parue le 10 avril 2008 leur propose, en tenant compte des spécificités de chaque commune, une aide méthodologique pour s'y préparer (+ 8 fiches pratiques).
http://www.pandemiegrippale.gouv.fr/article.php3?id_article=489&var_recherche=r%F4le+du+maire

Communiqués : Informations reçues à l'A.M.F 29

■ Communiqué de la Banque Alimentaire du Finistère

BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE : LE 29 SEPTEMBRE, PORTES OUVERTES A BREST et A QUIMPER

« 1984-2009 : entre ces deux dates, 25 ans d'engagement au service d'une idée généreuse : collecter gratuitement et distribuer des denrées aux plus démunis.

A l'image des 78 autres Banques Alimentaires de France, celle du Finistère ouvre ses portes le 29 septembre de 10 heures à 17 heures à tous ses partenaires, notamment les 115 CCAS et la trentaine d'associations qui ont recours à elle, dans le département. Son Président Pierre Salou et ses équipes de Brest et de Quimper (75 bénévoles et deux salariés) présenteront à cette occasion les coulisses de cette organisation. En 2008 il a été collecté 1341 tonnes de denrées qui ont été distribuées à plus de 7200 personnes de ce département. Sur le plan national, le réseau des 79 Banques Alimentaires de la FFBA est indispensable à près de 700 000 compatriotes dans le besoin.
Les élus des collectivités partenaires sont les bienvenus à cette porte ouverte »

Quimper : 1 bis rue Paul Sabatier Kernévez. Tel : 02 98 53 48 11
Brest : 10 rue Eugène Bourdon Kergaradec en Guipavas . Tel : 02 98 02 06 02

■ COMMUNIQUE DE PRESSE : « L'Europe s'engage en Bretagne »

« La Maison de l'Europe – Centre d'Information Europe Direct Haute Bretagne tient **à la disposition des collectivités une exposition intitulée « l'Europe s'engage en Bretagne »** réalisée dans le cadre des financements européens (FEDER).
Cette exposition pédagogique en 9 panneaux (format 80/120 cm) propose :
des explications claires sur les engagements et les actions de l'Union européenne pour les territoires : développement rural, emploi/formation, développement économique… accompagnées d'exemples concrets et chiffrés de réalisations en Bretagne.

Vous pouvez visualiser l'exposition sur le site : www.maison-europe-rennes.eu »
Pour emprunter l'exposition gratuitement, contacter la Maison de l'Europe de Brest au 02.98.46.60.09

■ Communiqué de Spectacle vivant en Bretagne : lettre documentaire

« Spectacle vivant en Bretagne est un **établissement public de coopération culturelle** créé en 2008 par le ministère de la Culture et de la Communication et le Conseil régional de Bretagne. Il **accompagne les collectivités** et les acteurs du spectacle vivant en région, et contribue au développement et à la structuration de ce secteur.

Ses champs d'action concernent l'ensemble du spectacle vivant, et notamment :

- Les politiques culturelles et territoriales
- La production et l'administration de projets culturels et artistiques
- La circulation et la mobilité artistiques
- La transmission et l'enseignement
- L'action culturelle
- L'emploi, les métiers et la formation

Son équipe travaille au plus près des différents opérateurs culturels (équipes artistiques, lieux de diffusion, enseignants, acteurs des politiques publics) et propose notamment :

- une fonction permanente d'orientation, d'information et de conseil
- des supports d'information
- des études et de l'ingénierie
- l'animation de groupes de travail, de rencontres et de séminaires
- des actions de formation

Actualité des ressources documentaires pour le spectacle vivant :
Spectacle vivant en Bretagne, met à votre disposition une lettre, bi-mensuelle, dédiée à l'actualité de la ressource documentaire. Elle est le fruit de la veille et du collectage d'informations, assurés dans le cadre de son pôle ressources.
À partir d'une centaine de revues, lettres et sites professionnels, régionaux, nationaux et européens, ce dispositif recense et sélectionne publications, supports numériques, articles, sites web, ... présentés en six rubriques thématiques. »
http://www.spectacle-vivant-bretagne.fr/_SV/news/dsi13.pdf

■ Lettre du CSA sur le déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT)

Extrait de la lettre de M. Michel BOYON, Président du CSA adressée le 23 juin au Président de l'AMF 29

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel entreprend, depuis mars 2005, le déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT) sur l'ensemble du territoire national.
Le Schéma national d'extinction de la diffusion analogique publié le 23 décembre au JO prévoit que la région Bretagne procédera aux opérations de basculement au cours du 1er semestre 2010.
Le 26 mai dernier, l**e CSA a fixé le Passage au « tout numérique » de la Région Bretagne au 8 juin 2010.**

Voici la liste transmise des **émetteurs finistériens diffusant la télévision en mode anologique qui seront concernés par le passage au « tout numérique »** de la région Bretagne :

AUDIERNE (Plouhinec) / **BREST 1** (Quélivarzan) / **BREST 2** (Rue de Casablanca) / **BREST 3** (Eden Roc) / **BREST TREDUDON / CHATEAULIN** (Coatifitel) / **CHATEAUNEUF-DU-FAOU** (Kervaez) / **CONCARNEAU** (Kérandon) / **CROZON** (Rue Alsace Lorraine) / **DAOULAS** (Le Rest Pouligou) / **DOUARNENEZ** (Pouldavid) / **LANDERNEAU** (Cité Bel-Air) / **LE FAOU** (Pont-de Buis-lès-Quimerc'h) / **MORLAIX** (Le Créou) / **PONT AVEN** (Bois d'Amour) / **PONT-CROIX** (Plouhinec) / **PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H** (Le Golves) / **QUIMPER 1** (Lycée Brizeux) / **QUIMPER 2** (Parc des expositions) / **QUIMPER 3** (Le Merdy) / **QUIMPERLE** / **PLOUGASTEL-DAOULAS 1** (Le Relecq-Kerhuon)/ **PLOUGASTEL-DAOULAS 2** (Keralcun) / **SAINT-NIC**(Pentrez) / **SAINT-RENAN** (Tréoualen)/ **TREGARVAN** (Bel Air).

Pour coordonner les opérations de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des téléspectateurs, un site internet est d'ores et déjà en place pour répondre aux 1ères questions susceptibles d'être posées sur ce passage : www.francetelenumerique.fr (groupement d'intérêt public créé par la loi)
Le président du groupement France Télé Numérique prendra attache avec le Président de l'AMF 29 « afin de déterminer les voies et moyens de collaboration avec les élus ».
Le Président BOYON concluant : « cette collaboration est indispensable pour apporter l'information et l'accompagnement nécessaires aux habitants de votre territoire ».

L'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère tiendra ses adhérents informés des prochains contacts sur ce dossier visant l'arrêt de l'analogique en Bretagne.

Les Bureaux de l'AMF 29 seront fermés pour congés du lundi 3 août au mardi 11 août inclus
En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Président en mairie de Coray : Tél. 02.98.59.10.10